



Budget 2008

Le budget de la commune est composé principalement de deux sections : une section de « fonctionnement » et une section « d'investissement ».

Vient s'y greffer d'autre part le budget « d'assainissement ».

Un budget, par nature, doit être équilibré entre ses recettes et ses dépenses.

Si nous nous limitons à la présentation générale du budget, nous pouvons, en grandes masses, donner les chiffres suivants :

- les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 579 000 € équilibrées par des recettes composées essentiellement des impôts et taxes ainsi que des dotations de l'État. Les dépenses comprennent la charge de la dette en intérêts pour 40 000 €.

- en 2008, les dépenses d'investissement, hors assainissement, s'élèveront à 484 000 € financées par des subventions, l'emprunt et le solde positif de la section de fonctionnement. Au titre de ces dépenses, il faut inclure les dépenses

financières (remboursement de l'emprunt) pour environ 180 000 €.

- en ce qui concerne le budget d'assainissement, l'information à retenir est que les dépenses pour la station d'épuration s'élèveront en 2008 à 476 000 €.

Concrètement, en dehors des dépenses de fonctionnement courantes de notre commune, le conseil a prévu un certain nombre d'opérations d'équipement au nombre desquelles vous retrouverez :

- l'éclairage public,
- l'amélioration de la salle polyvalente,
- la signalisation,
- la fin des travaux de « la maison du disparu »,
- l'aménagement d'une aire de loisirs près du skate (équipements pour les plus jeunes enfants),
- les équipements pour le groupe scolaire,
- des dépenses de voirie,
- le parking municipal de « la maison Garcia »,
- la réfection de la toiture de l'église,
- la mise en place de la nouvelle bibliothèque.

Situation financière

Comme vous le savez, pendant la campagne municipale, une question était posée : quelle est la situation financière de la commune ?

Au vu, maintenant, des informations en notre possession, nous pouvons vous donner un chiffre qui s'approche au plus près de la situation.

La position nette de la commune est négative à hauteur de 850 000 €, soit 1 700 € par habitant.

Ce chiffre s'obtient par, au débit, le total de l'emprunt qui s'élève à 1 825 000 €, duquel nous déduisons les subventions à recevoir, les crédits de TVA à percevoir et notre trésorerie positive en banque.

À la vue de cette photographie, nous devons tous être vigilants et solidaires sur la façon d'approcher nos ambitions légitimes de développement pour notre village.

Taxes

Le conseil municipal a décidé une augmentation, équivalente à celle de l'année dernière, de 2,25 % du taux des trois taxes.

	Taux 2007	Taux 2008
Taxe d'habitation	7,80 %	7,97 %
Taxe foncière bâti	13,18 %	13,47 %
Taxe foncière non bâti	40,81 %	41,73 %

Les taux à Villedieu restent nettement en dessous des moyennes départementales et nationales. À noter que le montant de l'impôt dépend aussi de l'assiette fiscale fixée par l'administration.

Agenda quelques dates à retenir

- Samedi 17 mai, réunion commission municipale des jeunes, à 18 h, salle Pierre Bertrand.
- Samedi 18 mai, grand contest au Skate Park.
- Jeudi 22 mai, à 18 h, réunion du conseil municipal.
- Dimanche 25 mai, tournoi de tennis.
- Mercredi 28 mai, réunion commission vie économique, à 20 h 30, salle Pierre Bertrand.
- Vendredi 30 mai, à 21 h, réunion de la commission information et communication, salle Pierre Bertrand.
- Du vendredi 1^{er} au lundi 4 août, fête votive.

Subventions aux associations

Le conseil municipal a voté les subventions aux associations dans sa réunion du 22 avril.

Concernant les associations villadéennes, il a reconduit les subventions de l'Amicale laïque, du Comité des fêtes, de la coopérative scolaire et des CATM. Il a accordé une subvention « classique », de 260 €, aux associations demandeuses.

À noter que plusieurs associations n'ont pas sollicité de subventions : l'Échiquier géant, le Tennis club villadéen, La Gazette, le Skate Park et la confrérie Saint-Vincent.

S'agissant des organismes extérieurs, le conseil municipal a reconduit des subventions existantes dans le passé. Confronté à des demandes nouvelles, il n'a pas souhaité donner suite, même s'il est sensible aux objectifs de nombreuses associations, à but social ou caritatif, par exemple.

Subventions allouées pour 2008	
Amicale laïque	1 000 €
Association paroissiale	260 €
CATM	260 €
Club des Aînés	260 €
Comité des fêtes	7 500 €
Coopérative scolaire	915 €
Mac Java	260 €
Société de chasse	260 €
Société de lecture	260 €
Association d'entraide	615 €
Cirque Badaboum	120 €
Fédération nationale des invalides	70 €
Maison familiale et rurale de Richerenches	100 €
Sapeurs pompiers de Vaison	70 €
Secours populaire	70 €

Indemnités du maire et des adjoints

« Traditionnellement », à Villedieu, le maire et deux adjoints étaient indemnisés. Le conseil actuel souhaite travailler en équipe, avec une répartition plus grande des responsabilités. Le conseil municipal a traduit cette volonté par une répartition différente des indemnités.

Les indemnités du maire (moins 200 € net) et des deux premiers adjoints (moins 25 € net) sont diminuées. Les quatre adjoints sont indemnisés, à des taux

différents et deux conseillers ont reçu une délégation et sont également indemnisés : Valéry Barbato, qui a pris en charge la commission « technique » qui s'occupe de tous les bâtiments, de toutes les tâches d'entretien et qui planifie le travail des deux gardes. Il est également conseiller communautaire. Olivier Sac, qui a pris en charge la gestion des outils informatiques, la réalisation du bulletin municipal et du site internet de la commune. Il est également suppléant à la Copavo.

	Taux	Indemnité brute	Indemnité nette
Maire	25,00 %	935,25 €	837,05 €
1^{er} adjoint	7,5 %	280,58 €	251,11 €
2^e adjoint	7,5 %	280,58 €	251,11 €
3^e adjoint	4,00 %	149,64 €	133,93 €
4^e adjoint	4,00 %	149,64 €	133,93 €
Conseiller municipal	3,00 %	112,23 €	100,45 €
Conseiller municipal	3,00 %	112,23 €	100,45 €

Modalités du calcul des indemnités : la loi prévoit, en fonction de la taille des communes, une indemnité maximale attribuable au maire et aux adjoints. Cette indemnité est calculée « en pourcentage d'un indice ». Depuis le 1^{er} mars 2008, ces indemnités maximales sont, pour les communes de 500 à 999 habitants, de 1 159,79 € brut pour le maire et de 308,63 € brut pour les adjoints. Les indemnités maximales déterminent une enveloppe totale à ne pas dépasser.

Pour les communes de la taille de Villedieu, ce maximum est de 2 394 € par mois. Si un conseil souhaite indemniser des conseillers municipaux, il doit prendre sur les indemnités des adjoints ou du maire. Le conseil municipal de Villedieu a souhaité rester en dessous du maximum et le montant total des indemnités est de 2 020 € par mois.

Nombre d'habitants	Indemnité brute maximale - maire	Indemnité brute maximale - adjoints
Moins de 500	636,01 €	246,92 €
De 500 à 999	1 159,79 €	308,63 €
De 1 000 à 3 499	1 608,74 €	617,31 €
De 3 500 à 9 999	2 057,69 €	823,08 €
De 10 000 à 19 999	2 431,82 €	1 028,65 €

Pour information, dans les communes de moins de 20 000 habitants

La station d'épuration

fonctionnement et mode d'emploi

Rares sont les Villadéens qui n'ont pas entendu parler de la pollution par hydrocarbures qu'a subi récemment notre toute nouvelle station d'épuration. De l'huile de vidange a été déversée dans les égouts. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie et dans l'état actuel de l'enquête rien ne laisse supposer qu'il s'agisse d'un acte de dégradation volontaire. Que le geste ait été commis intentionnellement ou par ignorance, il est primordial que chacun d'entre-nous prenne connaissance du fonctionnement de la station et s'approprie son mode d'emploi, afin d'adopter une attitude responsable.

Fonctionnement : le procédé « Bi-filtre planté® » consiste à faire circuler gravitairement les eaux sales au fil de bassins. Ils sont aménagés en paliers (ou étages), dans lesquels il existe un milieu extrêmement favorable à l'activité épuratoire, grâce à une association entre les minéraux et les végétaux.

Les micro-organismes (bactéries), fixés sur les graviers filtrants, consomment la pollution.

Les roseaux permettent l'oxygénation du filtre grâce à leurs racines qui évitent aussi le colmatage de surface.

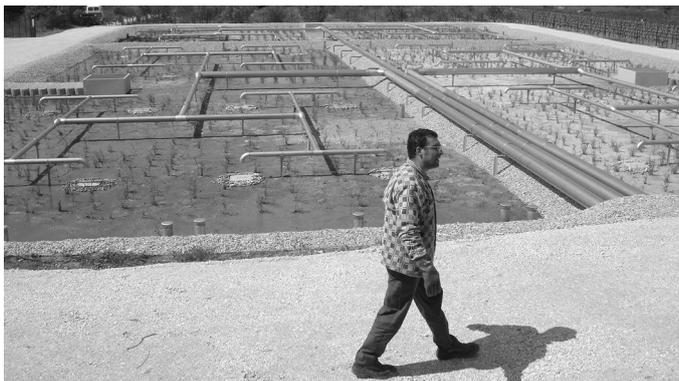
C'est un procédé innovant, optimisant le cycle naturel d'épuration de l'eau.

Les tâches d'entretien doivent être réalisées régulièrement par Aimé et Gilles. Il s'agit, par exemple, des tâches suivantes : alternance des bassins deux fois par semaine ; nettoyage régulier des ouvrages (siphon, canal de comptage, regard, etc) ; faucardage des roseaux une fois par an ; curage des boues tous les 10 ans.

Les avantages d'un tel procédé sont nombreux, notamment pour l'environnement : une très faible quantité de boues produites, c'est-à-dire, peu de déchet ; une très bonne intégration paysagère ; la limitation des nuisances sonores et olfactives.

Mode d'emploi : la station d'épuration est dimensionnée de façon à traiter la quantité de pollution et le volume d'eaux usées domestiques brutes. Elle ne peut remplir son rôle d'épuration si elle reçoit d'autres eaux polluées ou de trop gros volumes supplémentaires. Il est donc indispensable de déconnecter les eaux de toiture et de déconnecter les fosses septiques car, comme leur nom l'indique, celles-ci rendent les effluents « septiques » (c'est à dire que les eaux sales ont été partiellement traités en absence d'oxygène, ce qui entraîne des difficultés de traitement et, de plus, une odeur nauséabonde). De même, les boues des fosses ne doivent pas parvenir dans le réseau d'eaux usées, mais doivent être évacuées.

Il ne faut en aucun cas rejeter des lingettes, des serviettes hygiéniques, des produits chimiques et des hydrocarbures dans le réseau d'eaux usées domestiques. Lingettes et serviettes, même biodégradables, mettent du temps à se dégrader sur les filtres et colmatent la station. Les hydrocarbures (comme l'essence ou l'huile de vidange) ne doivent en aucun cas être rejetés dans le réseau car ils endommagent les filtres plantés de roseaux, empêchent un bon traitement des eaux sales et polluent le cours d'eau récepteur.



Aimé et Gilles entretiennent la station d'épuration

Commission technique

état des actions menées

Un planning hebdomadaire a été mis en place pour l'organisation du travail de Gilles et Aimé.

La réfection des tours des platanes est presque terminée sur les différentes places.

Les abords du Skate Park ont été nettoyés.

Un devis a été demandé pour des travaux concernant l'alarme d'intrusion de la salle des fêtes et de la bibliothèque, qui doivent être distinctes, ainsi que l'installation d'une alarme incendie obligatoire.

Des travaux sont engagés pour la matérialisation des places et des allées dans le nouveau cimetière.

Commission voirie

réalisations mises en œuvre

La commission travaille sur la mise en place d'un marché de travaux pour faire refaire un chemin, ou deux demi-chemins, et créer six ou sept places de parking à l'entrée du village coté Roaix.

Toutes les bornes de sulfatage ont été vérifiées et réparées ce qui permet à la commune d'économiser des centaines de mètres cubes d'eau.

Le débroussaillage a été voté en conseil municipal. C'est la SARL Aubert qui a été retenue pour cette action qui se déroulera aux environs de la mi juin 2008.

Commission vie économique

le point

La commission a commencé à travailler sur quelques idées nouvelles, comme la création des *Impromptus de Villedieu*, ou la promotion du village et de ses produits sur la place, l'été, en soirée.

Pour discuter de ces projets, recueillir de nouvelles idées et associer quelques personnes volontaires à son travail, la commission invite les personnes intéressées à une réunion, le mercredi 28 mai, à 20 h 30, salle Pierre Bertrand.

Commission municipale des jeunes

salle Pierre Bertrand, samedi 17 mai à 18 h

Le conseil municipal est au travail depuis déjà deux mois, il est temps désormais de donner la parole aux jeunes à travers la « commission municipale des jeunes » dont nous avons évoqué la mise en place dans notre programme.

Elle sera le lieu d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif ainsi que de la démocratie. Elle aura également pour but de favoriser la participation des jeunes à la vie locale en leur permettant de donner leur avis et de proposer des projets à la collectivité.

Commission info-com

salle Pierre Bertrand, vendredi 30 mai à 21 h

La commission information et communication a engagé une réflexion sur la mise en place d'un site internet dédié à la commune.

Ce site, qui doit être le reflet de la vie municipale, est l'affaire de tous ceux qui manifesteront leur intérêt et leur volonté d'y participer.

La commission réfléchit également à la création de nouveaux panneaux d'affichage et à la teneur du bulletin municipal.

Afin de discuter du projet de site, recueillir les propositions de ceux qui se sentent concernés et rassembler les compétences dans ce domaine, la commission propose une réunion publique, le vendredi 30 mai, à 21 h, salle Pierre Bertrand.

Encombrants

du nouveau

À partir de mai 2008, le ramassage des encombrants par les gardes municipaux se fera le troisième mercredi du mois.

Il faut prendre rendez-vous en appelant le secrétariat de la mairie au 04 90 28 92 50.

Il est rappelé que les déchets qui ont leur place dans les bennes à ordures normales, n'ont pas leur place dans les encombrants.

L'éventail d'âge concerne les 12 - 25 ans pour coller au plus près des idées et des objectifs de chacun.

Afin de lancer ce projet, tous ces jeunes Villadéens ont été invités à une réunion qui aura lieu le samedi 17 mai à 18 h à la salle Pierre Bertrand. Les parents sont les bienvenus pour cette première prise de contact.

La commission, Aurélie Monteil, Sandrine Blanc, Olivier Sac ainsi que monsieur le maire, accueilleront tous les volontaires pour démarrer l'aventure.

Vélo en fête

vélo grand-public

Dimanche 8 juin 2008 aura lieu le rendez-vous national « Tous à vélo ».

L'Association pour le développement touristique du Haut Vaucluse (ADTHV), en partenariat avec la ville de Vaison-la-Romaine et la Copavo, organisera une grande manifestation sur le « circuit vélo » du Pays Voconces.

Des circuits de 15, 30 et 42 km, à découvrir en famille ou entre amis. Départ de balades à vélo sous forme de rallye.

Animations prévues :

- essai de vélos à assistance électrique,
- salon de l'artisanat et des produits du terroir du Haut Vaucluse sur la place Montfort à Vaison.

Information à l'office de tourisme de Vaison au 04 90 36 02 11 ou encore auprès de l'ADTHV au 04 90 65 06 41. Site Internet : www.hautvaucluse.com. Programme disponible dans les offices de tourisme.